

CANTON DE VAUD
DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DES TRANSPORTS



PLACE DE LA RIPONNE 10
1014 LAUSANNE

E T A T D E V A U D

CATHÉDRALE DE LAUSANNE

R A P P O R T D U J U R Y

CONCOURS DE PROJETS POUR
LA CRÉATION DU MOBILIER
ET LA MISE EN VALEUR DE L'ESPACE LITURGIQUE
DE LA CATHÉDRALE DE LAUSANNE

ADRESSE DE L'ORGANISATEUR :
SERVICE DES BÂTIMENTS
PLACE DE LA RIPONNE 10

CH - 1014 LAUSANNE

TÉL. : 021/44 72 12

MAI 1990

1. PREAMBULE

La cathédrale de Lausanne est un des monuments gothiques les plus importants de Suisse. Depuis 1536 elle est affectée au culte réformé. En 1975, à l'occasion du 700^e anniversaire de sa consécration, la disposition du mobilier a été revue pour réorienter en direction du chœur l'assemblée qui était jusque-là concentrée selon le type du Temple protestant. Cette modification, introduite à titre provisoire, a donné toute satisfaction aux utilisateurs. En accord avec ceux-ci, l'Etat de Vaud, propriétaire du monument, désire rendre définitive cette disposition en dotant la cathédrale d'un nouveau mobilier liturgique.

En conséquence, par décision du 19 juillet 1989, le Conseil d'Etat a chargé le Service des bâtiments du Département des travaux publics, de l'aménagement et des transports d'organiser un concours de projets pour la création d'une table de communion, d'un ambon et des fonts baptismaux et d'idées pour la mise en valeur de l'espace liturgique du chœur et de l'avant-choeur du mobilier proposé.

2. JURY

Le jury était composé de la manière suivante :

Président :

M. Jean-Pierre DRESCO, Architecte, Chef du Service des bâtiments de l'Etat de Vaud

Membres titulaires :

M. Christophe AMSLER, Architecte mandaté à la cathédrale de Lausanne
M. Andrea BRUNO, Architecte à Turin
M. Michel BURI, Architecte à Genève
M. Guy CHAUTEMS, Pasteur, Paroisse de la cathédrale
M. Ernest GIDDEY, Chef du Service des affaires universitaires et des cultes, Lausanne
M. André MEYER, Conservateur cantonal, Lucerne
M. Christophe RAPIN, Pasteur, Président de la Commission d'art religieux
M. Bernard SCHORDERET, Peintre-plasticien, Fribourg

Suppléant :

M. Eric TEYSSEIRE, Conservateur cantonal, Vaud

Secrétariat :

Mme Marie-Louise WALTER, Service des bâtiments

Le concours était ouvert aux artistes, architectes et designers suisses.

En outre, les personnes suivantes ont été invitées :

Robert et Trix HAUSMANN, Suisse
Ivan MESSAC, France
Adolfo NATALINI, Italie
Borris PODRECCA, Autriche
Eduardo SAMSO, Espagne

3. PROJETS RECUS

Trente-neuf propositions ont été remises ou adressées à la Préfecture de Lausanne, dans le délai réglementaire.

Les trente-neuf propositions ainsi reçues sont, dans l'ordre arbitraire de l'affichage, les suivantes :

Nos	1 - "CHRIST EST AMOUR"	21 - ESPACEL MODEL
	2 - III	22 - "MODUL 3"
	3 - LITURGIE	23 - MY BEAUTIFUL CATHE
	4 - NORD-SUD	24 - DIAGONE
	5 - VADE III	25 - PHI
	6 - EQUILATERUS	26 - PLOMB
	7 - TRIAS	27 - SCHEKINA
	8 - DUO	28 - PENTALPHA
	9 - "AD QUADRATUM"	29 - BWV 67
	10 - 'ELIOS	30 - UT
	11 - NOE	31 - ISTA EST
	12 - "SI LES AVIONS..."	32 - COMMUNIO VIATORUM
	13 - ROCA	33 - TRANSPARENCE
	14 - SONNEZ LES MATINES	34 - "PASSIM"
	15 - CUBE	35 - ALBUS
	16 - SANS-TITRE	36 - POISSON
	17 - LE TRAIT	37 - LUX
	18 - LA VOIX DES HERITIERS	38 - BETRACHTUN
	19 - "CROIX LUMIERE"	39 - REFLEX
	20 - SILENCE	

4. RECEVABILITE DES PROJETS

Tous les projets ont été admis au jugement. Le No 15 n'a pas fourni de texte explicatif sur les matériaux envisagés mais a été accepté quand même; il aurait été retiré du jugement s'il s'était avéré que ce manque de renseignements avait impliqué une inégalité de traitement, ce qui n'a pas été le cas.

5. SELECTION DES PROPOSITIONS

Le jury rappelle, en préambule, le désir du maître de l'ouvrage de promouvoir la création d'un mobilier liturgique adapté à la valeur de la cathédrale et son souhait de redonner à l'avant-choeur et au choeur un caractère mieux défini, en tant qu'espace réservé à la prédication et à la célébration des sacrements.

Il procède à un premier examen attentif des projets.

Ceux-ci se répartissent schématiquement en deux familles :

- d'un côté les "projets-objets" qui affirment une nette primauté du mobilier en tant qu'objet, même si sa position est parfois indiquée avec une extrême précision dans l'édifice;
- de l'autre, les "projets-architecture", qui se distinguent des premiers par l'accent mis sur une conception globale de l'oeuvre, le mobilier faisant partie intégrante souvent même physiquement - d'une scénographie stricte ou bien variable uniquement selon des schémas précisément définis.

La discussion permet alors de préciser les conditions que devront conjointement remplir les projets que le jury pourra retenir.

- Du point de vue spirituel, le projet doit être particulièrement signifiant et rappeler l'autre réalité du lieu.
- Du point de vue formel, la force esthétique de l'oeuvre doit trouver une sorte d'équilibre avec celle, imposante, de l'architecture de l'édifice.

En ce sens, le jury relève que l'excès de modestie est aussi condamnable que son contraire, qu'une trop grande prudence face à l'édifice amène à la fadeur alors que l'audace, si elle n'est pas soigneusement dosée et porteuse d'une forte charge émotionnelle conduit à un heurt inacceptable avec le monument.

A l'examen, certains projets ont révélé assez vite leurs limites, par leurs insuffisances formelles ou spirituelles, par leur inadéquation au fonctionnement liturgique du culte réformé ou par leurs excès dans l'occupation de l'espace de l'édifice.

Au terme de cet examen, réalisés en plusieurs phases, sont donc écartées les propositions suivantes :

- | | | | |
|-----|----|---|-----------------------|
| Nos | 1 | - | "CHRIST EST AMOUR" |
| | 2 | - | III |
| | 4 | - | NORD-SUD |
| | 5 | - | VADE III |
| | 6 | - | EQUILATERUS |
| | 7 | - | TRIAS |
| | 10 | - | 'ELIOS |
| | 15 | - | CUBE |
| | 16 | - | SANS-TITRE |
| | 17 | - | LE TRAIT |
| | 18 | - | LA VOIX DES HERITIERS |
| | 19 | - | "CROIX LUMIERE" |
| | 20 | - | SILENCE |
| | 22 | - | "MODUL 3" |
| | 23 | - | MY BEAUTIFUL CATHE |
| | 24 | - | DIAGONE |
| | 27 | - | SCHEKINA |
| | 28 | - | PENTALPHA |
| | 29 | - | BWV 67 |
| | 30 | - | UT |
| | 31 | - | ISTA EST |
| | 32 | - | COMMUNIO VIATORUM |
| | 33 | - | TRANSPARENCE |
| | 34 | - | "PASSIM" |
| | 35 | - | ALBUS |
| | 36 | - | POISSON |
| | 38 | - | BETRACHTUNG |

Le jury procède ensuite à un deuxième examen des propositions retenues à la suite duquel les projets suivants sont également écartés :

Projet No 3 - LITURGIE

"Liturgie" est une proposition caractéristique de la famille des projets-objets aux qualités esthétiques certaines, mais dont la charge spirituelle a été jugée insuffisante.

Il existe, en particulier, un certain déséquilibre entre le poids visuel de l'ambon et des fonts baptismaux d'un côté et la table de communion de l'autre. La division de la table en deux parties apparaît en outre assez formelle. Davantage sculpture que mobilier, le projet ne présente que peu de point d'accrochage avec la cathédrale.

Projet No 8 - DUO

Le projet, qui recherchait une certaine transparence, est un "vide" qui réussit à composer un volume. Pourtant l'effet d'ensemble reste insatisfaisant. La plupart des meubles ont un caractère trop laïque, trop civil. L'ambon, traité comme une chaire, est peu convainquant et donne une impression de "cage" peu souhaitable.

Si l'habileté du système et la qualité purement formelle de certains meubles ont retenu l'attention du jury, celui-ci a également noté des lacunes dans la disposition liturgique proposée et l'insuffisance du marquage de l'espace du chœur et de l'avant-chœur qui était pourtant une des données de base du concours.

Projet No 11 - NOE

Issu de la famille des projets-architecture, Noé propose une scénographie fondée sur le thème de l'arche échouée, à partir de laquelle s'organise la disposition des autres éléments.

Ce projet reste toutefois prisonnier de l'intellectualisme du scénario et n'est pas sauvé par sa mise en forme qui révèle plusieurs faiblesses dans l'accrochage de ses différents composants entre eux et avec l'édifice.

Projet No 13 - ROCA

La création du mobilier liturgique fait appel à un matériaux pierreux classique et réinterprète les formes des colonnes de la cathédrale.

Si une telle démarche est, sur le fond, défendable, il manque ici une distanciation, un deuxième degré, qui révèle des erreurs dans les relations d'échelle de l'interprétation, particulièrement au niveau de l'ambon. La reprise du mobilier ancien, fait unique dans le concours, est intéressante mais non aboutie.

Projet No 14 - SONNEZ LES MATINES

Bien qu'excellent au niveau du design, "Sonnez les matines" est un projet qui manque de force spirituelle, il en devient peu signifiant et complètement détaché du lieu et de son usage.

6. DEUXIEME TOUR D'ELIMINATION

Après ce deuxième tour d'élimination, il reste sept propositions qui font l'objet d'un examen approfondi portant aussi bien sur les aspects esthétiques que sur les aspects spirituels et liturgiques des oeuvres.

Projet No 9 - AD QUADRATUM

"Ad Quadratum" est un système de construction démontable et partiellement modulaire faisant appel à la tôle d'acier.

Le projet dégage une certaine tension émotionnelle, bien appropriée à signifier un mobilier liturgique.

Il en résulte une proposition, tout en découpes anguleuses, sorte de négatif de l'architecture de la cathédrale où règnent le cercle, la sphère, le cylindre et le tore.

Le choix laissé entre le métal et le verre pour le plateau de la table est jugé de nature à affaiblir le projet. L'ambon dégage une impression de provisoire, notamment au niveau du traitement du socle. En outre, il se dégage de l'ensemble une impression de "déjà vu" que la qualité formelle de l'objet ne parvient pas à effacer complètement, même si le projet ne paraît pas encore avoir révélé toutes les potentialités de l'auteur.

Projet No 12 - SI LES AVIONS..."

L'auteur articule son projet autour de deux idées-force : un portail mobile permettant de fermer et d'isoler partiellement l'espace du chœur et de l'avant-choeur de l'espace de la nef et un aménagement du mobilier posé sur un socle de marbre liant fortement les deux espaces précités.

Même s'il suggère des possibilités intéressantes au niveau de l'utilisation de sous-espaces de la cathédrale pour des manifestations réunissant de petites assemblées, le projet est avant tout une utopie. L'idée, très forte, du portail mobile est porteuse d'une intense signification mystique, tant d'ailleurs en position fermée qu'en position ouverte où l'attention est canalisée par les deux ailes vers l'espace liturgique.

En revanche, la réalisation d'une telle proposition paraît à l'évidence inacceptable dans le monument.

D'un autre côté, mis à part le portail, le reste du projet présente un langage formel "hi-tech" qui, dans son principe, ne serait pas, à priori, en contradiction avec l'édifice gothique mais en l'occurrence n'apparaît pas soutenu par une syntaxe suffisante.

L'identification avec un mobilier liturgique n'est ici pas évidente. Certains éléments sont même assez mal maîtrisés, en particulier l'autel.

Projet No 21 - ESPACEL MODEL

L'auteur propose un ensemble modulable fondé sur l'unité de matériau - le bois - et de couleur - le bleu.

A l'inverse d'autres propositions, l'économie de moyens est ici une qualité, car elle permet une réelle mise en valeur des formes.

Projet-matériau autant que projet-objet, Espacel Model offre globalement une réponse convaincante aux différentes questions posées dans le concours. Le dessin du mobilier, impressionnant par la vigueur, mais non ostentatoire, contient, en effet, une charge émotionnelle en rapport avec sa destination.

Le recours à la couleur lui confère, sans doute, une part de sa dimension supplémentaire en évoquant discrètement les anciennes polychromies.

Cependant, l'ambon et son socle gris ne paraissent pas avoir la même force que le reste du projet. Celui-ci est toutefois jugé suffisamment porteur d'énergie pour que cet élément négatif ne puisse pas être amélioré dans l'hypothèse d'un développement du projet. D'autre part, les fonts baptismaux, de par leur dimension, manquent un peu de présence.

Au niveau du fonctionnement liturgique, le projet offre toute latitude d'évolution. En même temps, il répond particulièrement bien à la nécessité de déplacement éventuel en cas de concert. La mise en valeur de l'espace liturgique est également satisfaisante grâce, en particulier, à la disposition des sièges des officiants à l'emplacement des anciennes stalles qui sont ainsi rappelées. Le projet réussit donc un apport contemporain de qualité tout en s'inscrivant dans une certaine continuité de l'histoire.

Projet No 25 - PHI

Phi concentre l'intervention dans l'avant-choeur, le choeur n'étant pas touché. Le mobilier, aligné sur un axe transversal, présente une complète unité formelle obtenue par un langage et un matériau commun.

La distinction entre les fonctions ne se fait donc qu'au travers des éléments secondaires signifiants l'identité de l'objet (lutrin, couvercle de la cuve). L'ensemble, placé sur un socle, est circonscrit dans un cadre métallique qui accueille une draperie indiquant les quatre temps liturgiques.

Malgré quelques concessions à la mode, le mobilier est intéressant et de qualité.

Par contre, sa disposition comporte de graves inconvénients du point de vue du fonctionnement liturgique qui ne pourraient être corrigés qu'au prix d'un bouleversement de l'idée scénographique de base du projet. En outre, la présence du socle entre en contradiction avec la progression des niveaux de l'église.

Enfin, la tentative de marquage dans l'espace heurte l'architecture de l'édifice et fait de ce projet davantage une utopie qu'une réponse aux questions du concours.

Projet No 26 - PLOMB

Fondé comme bien d'autres propositions sur l'unité de matériau et la cohérence formelle, Plomb apparaît d'emblée comme un projet fort.

La simplicité des lignes et la rigueur des formes s'opposent à la douceur et au poids du matériau dans un effet de grande tension métaphysique.

Les plans des "ailes" de l'ambon et des fonts baptismaux, de la table de communion et, dans une moindre mesure, du triptique déterminent l'espace liturgique avec une grande économie de moyen mais avec une force indéniable.

Mobilier dans l'espace, "Plomb" est en même temps et de manière remarquable, un mobilier qui crée un espace. En quelques gestes, d'une mesure et d'une rigueur très grandes, l'effet recherché est obtenu.

Du point de vue du fonctionnement liturgique, les éléments sont judicieusement posés, la table de communion réalisant en outre la liaison entre le chœur et l'avant-chœur.

L'indication des couleurs liturgiques a paru l'élément le moins convaincant du projet.

Projet No 37 - LUX

Un mobilier de bois d'érable huilé compose le projet placé au premier tiers de l'espace de l'avant-choeur.

La table de communion, dans une position très classique, présente un aspect quelque peu agressif par l'inclinaison de sa face. Elle est, en outre, d'un dessin relativement banal.

Quant aux fonts baptismaux, placés dans le choeur, ils occupent une position peu défendable du point de vue liturgique.

L'intérêt du projet tient avant tout dans le geste vertical de l'élément accompagnant l'ambon lui-même d'une pauvreté ascétique. Toutefois, cet élément vertical, bien qu'ayant des qualités esthétiques certaines, est d'échelle insuffisante par rapport à l'espace de l'église.

Sur le plan liturgique, en outre, sa présence est douteuse et n'apporte pas grand chose à la mise en valeur du lieu.

Projet No 39 - REFLEX

Le mobilier consiste en un assemblage d'éléments préfabriqués, en béton moulé, formant une unité évoquant la manière dont les pierres de taille composent la cathédrale.

En réalité, le projet est davantage un tout qu'un ensemble, une sorte de "jardin oriental" dont la richesse tient à la tension créée par les rapports des composants entre eux.

Le mobilier, lié avec la plaque du sol, devient ainsi une sculpture qui marque fortement l'espace liturgique à laquelle ce matériau de construction donne un aspect définitif bien en rapport avec l'aspect définitif de l'architecture de la cathédrale.

Malheureusement, le geste est si rigide qu'il rend difficile l'exercice même du culte auquel il est destiné, indépendamment d'erreurs de positions qui lui ôtent une part de signification liturgique (les fonts baptismaux relégués à l'arrière de la composition). Le projet souffre ainsi fortement du manque d'espace mis à disposition. En outre, sa mise en forme n'est pas exempte de certaines lourdeurs.

Placé à l'aplomb de cet aménagement massif, la structure en bois suspendue à la tour Lanterne paraît ne pas créer la tension recherchée par l'auteur et devient, de ce fait, superflue.

7. CLASSEMENT DEFINITIF

Au terme de ses délibérations et après un ultime examen de tous les projets, le jury décide d'attribuer, à une nette majorité, les prix et achats suivants :

Prix

1er prix au projet No 26 "PLOMB"	Fr. 15'000.--
2ème prix au projet No 21 "ESPACEL MODEL"	Fr. 14'000.--
3ème prix au projet No 39 "REFLEX"	Fr. 8'000.--
4ème prix au projet No 25 "PHI"	Fr. 7'000.--
5ème prix au projet No 9 "AD QUADRATUM"	Fr. 6'000.--

Achats

1er achat au projet No 12 "SI LES AVIONS..."	Fr. 5'000.--
2ème achat au projet No 37 "LUX"	Fr. 3'000.--

8. RECOMMANDATIONS DU JURY

En considération des qualités du projet No 26 - PLOMB, classé au 1er rang, et de ses possibilités manifestes de développement, le jury propose au maître de l'ouvrage de lui attribuer le mandat d'exécution.

Dans cette perspective, le jury recommande que la plus grande attention soit portée au réglage fin des dimensions du mobilier, notamment de la hauteur de la table. Il souhaite, d'autre part, que le porte-étendard soit retravaillé et que la possibilité de créer un mobilier complémentaire soit étudiée.

9. CONCLUSION

Le concours a mis en évidence la très grande difficulté du projet. Il a, en outre, suscité une utile réflexion sur l'ensemble de l'intérieur de la cathédrale. Si les idées sont aujourd'hui clarifiées pour ce qui concerne l'aménagement du chœur, la nécessité d'étendre maintenant la réflexion au reste du mobilier et des autres aménagements de la cathédrale est apparue tout aussi clairement.

Avant de procéder à l'ouverture des enveloppes, le jury rédige et signe le rapport :

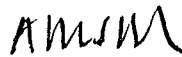
Président :

Jean-Pierre DRESCO

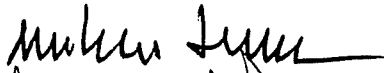


Membres :

Christophe AMSLER



Andrea BRUNO



Michel BURI



Guy CHAUTEMS



Ernest GIDDEY



André MEYER



Christophe RAPIN



Bernard SCHORDERET



Suppléant :

Eric TEYSSEIRE



Lausanne, 2 mai 1990

10. LEVEE DE L'ANONYMAT

No 1 - "CHRIST EST AMOUR"
Patrick SCHRANZ, Champtauroz et Marc TAPONIER-Karmapakchi,
Veyrier-du-Lac

No 2 - III
Ivan MESSAC, Paris

No 3 - LITURGIE
Albert ROUILLER, Soral

No 4 - NORD-SUD
Walter BURGER, Berg

No 5 - VADE III
Arthur JOBIN, Fey
Collaboratrice : Cl. Jobin

No 6 - EQUILATERUS
Jean GANDOLFO, Carouge

No 7 - TRIAS
Trix & Robert HAUSSMANN, Zürich

No 8 - DUO
Nassime ESKANDARI, Pully

No 9 - "AD QUADRATUM"
Sylvia KRENZ, Epalinges

No 10 - 'ELIOS
Béatrice CENCI, Mex

No 11 - NOE
Olivier ESTOPPEY, Bex et Jacques WIRTHNER, Lausanne

No 12 - "SI LES AVIONS..."
P. VOLLENWEIDER et H. MAERKI, Wettingen
Collaboratrice : Marie-Madeleine

No 13 - ROCA
Gianfranco ROSSI, Lugano

No 14 - SONNEZ LES MATINES
Ueli BRAUEN, Lausanne
Collaborateurs : L. Fesselet et D. Wälchli

No 15 - CUBE
Daniel SALLIN, Montreux

No 16 - SANS-TITRE
Eduard SAMSO, Barcelone

No 17 - LE TRAIT
Roger GERSTER, Corseaux

No 18 - LA VOIX DES HERITIERS
C. L. von FELLEBERG, Milan

No 19 - "CROIX LUMIERE"
CAMILLO, Soule

No -20 - SILENCE
Nicole MAEDER, Lausanne
Collaborateur : G. Dissegna

No 21 - ESPACEL MODEL
Yves BOUCARD, Lonay

No 22 - "MODUL 3"
Paul-Louis TARDIN, Lausanne

No 23 - MY BEAUTIFUL CATHE
Anne WILLOMET, Lausanne
Collaborateurs : J. Kittel, S. Chanthapanya, J. Marie et N. Reymondin

No 24 - DIAGONE
Dominique FORESTIER, Payerne et Patricia AUDERSET, Fribourg

No 25 - PHI
Catherine PRELAZ, Lausanne
Collaborateurs : R. Prelaz et A. Ferario

No 26 - PLOMB
Daniel GAEMPERLE, Kleinlützel

No 27 - SCHEKINA
Dominique VOLLIHARD, Lausanne

No 28 - PENTALPHA
Maurice RUCHE, Lausanne

No 29 - BWV 67
Jacques BARMAN, Lausanne (sculpteur), Pierre MARGOT, Cully
(architecte), Zabu WAHLEN, Jongny (tisserande)
Collaboratrice : S. Budis

No 30 - UT
Nicolas CHRISTIN et Jean-Daniel PASCHOUD, Pully

No 31 - ISTA EST
MUSY et VALLOTTON, Lausanne
Collaborateur : V. Bruno

No 32 - COMMUNIO VIATORUM
Florence VANDENBEUSCH, Genève

No 33 - TRANSPARENCE
André FELIX, Bussigny

No 34 - "PASSIM"
Bureau d'architectes ARCHILAB, Lausanne et J. DEPRAZ, Ecublens

No 35 - ALBUS
Claude AUGSBURGER, Lausanne et André JOYE, Jongny

No 36 - POISSON
Andrée HEUFF, François GUICHON et Vicky XYLA, Lausanne

No 37 - LUX
Olivier ARCHAMBAULT, Françoise BARTHASSAT, Enrico PRATTI et Patrick
MARECHAL, Genève
Collaboratrice : A. Poussière

No 38 - BETRACHTUNG
Rainer et Christian HUNN, Bâle

No 39 - REFLEX
ROOS & SCHREGENBERGER, Zürich
Collaborateur : Y. Milani